Formulaire de demande pour une prime à l'achat d'un vélo (classique, pliable, à assistance électrique) ou d'un kit d'adaptation électrique

A renvoyer : par courrier au Collège communal, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre
par mail à info@saint-ghislain.be

Le demandeur :

Nom :Prénom :

Adresse :

Téléphone :Mail :

N° Registre national :

Sollicite la prime communale pour l'achat d'un :

- ☐ vélo classique d'occasion
- ☐ vélo électrique (VAE) d'occasion
- ☐ vélo classique neuf
- ☐ vélo électrique (VAE) neuf, pliable ou kit d'adaptation électrique neuf installé

Veuillez lire attentivement le REGLEMENT relatif à cette prime AVANT d'acheter votre vélo

Documents à joindre :

- Le formulaire de demande dûment complété, daté et signé
- Une copie de la facture d'achat précisant le type de vélo acheté (neuf ou occasion) et la preuve de paiement (extrait de compte)
 Attention : la facture doit être émise par un professionnel belge : commerce de cycles (détail ou gros) ou réparation de bicyclettes (codes NACE-BEL 46495, 47632 ou 9529001)
- Pour l'achat d'un VAE ou d'un kit d'adaptation électrique : la copie du certificat d'homologation ou de la page du manuel stipulant les caractéristiques du vélo ou engin acheté (puissance du moteur, etc.)
- Un certificat de résidence de moins de 3 mois (*)
- Une composition de ménage de moins de 3 mois (*)

☐ Déclare s'engager à ne pas revendre le vélo ou le kit d'adaptation électrique pendant une durée de 5 ans (**à cocher sous peine d'irrecevabilité**)

Date : Signature

(*) Documents disponibles gratuitement auprès du service Population/Etat civil (065 76 19 86) de l'Administration communale ou via l'e-guichet sur www.saint-ghislain.be

« La Ville de Saint-Ghislain traite vos données à caractère personnel à des fins de gestion interne des demandes de prime. Les données communiquées par vos soins sur ce formulaire ne sont en aucun cas traitées à des fins commerciales, ni transmises à des tiers. Elles sont uniquement accessibles aux seuls agents en charge du traitement desdites demandes. Vous disposez d'un droit d'accès et, le cas échéant, d'un droit de rectification ou d'effacement de vos données. Pour faire exercer vos droits, vous êtes invités à envoyer une demande dûment motivée et signée au délégué à la protection des données, soit par e-mail à l'adresse dpo@saint-ghislain.be, soit par courrier postal à l'adresse suivante :
Ville de Saint-Ghislain, Data Protection Officer, rue de Chièvres 17 à 7333 Saint-Ghislain (Tertre) »